



Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le 12 JUIN 2023

ID : 085-200061265-20230606-2023_4_15-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 20

DELIBERATION DL CIAS 2023-4-15

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-Préfecture le : 12 JUIN 2023
- la publication le : 12 JUIN 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 6 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni à 18h à la salle 1 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Béatrice BESSONNET, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, André COQUELIN, François COURTIN, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nelly HERROU, Nadine LECART, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Raphaël CHAUSSIN, Christine CRESTOIS, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Dominique MALARY, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Béatrice BESSONNET, François BLANCHET à André COQUELIN, Raphaël CHAUSSIN à Guillaume BOSSARD, Christine CRESTOIS à Jean SOYER, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Dominique MALARY à Nadine LECART, Dominique SIONNEAU à Maryse AUGUIN.

Nicole ARCHAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

Approvisionnement local de l'aide alimentaire par l'achat de légumes et œufs à des producteurs locaux

ESOS MAI 2023

Envoyé en préfecture le 12/06/2023
Reçu en préfecture le 12/06/2023
Publié le 12 JUIN 2023
ID : 085-200061265-20230606-2023_4_15-DE

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie de réitérer l'expérimentation d'achat de légumes et œufs à des producteurs locaux, pour la somme de 8000 euros (budget défini dans le cadre du premier partenariat 2022-2023), sur la période de juillet 2023 à juin 2024.

Une réunion d'information à destination des maraîchers du territoire a été organisée par le CIAS à l'issue de laquelle quatre devis ont été adressés au CIAS par des producteurs intéressés.

Les membres de la Commission consultative aide alimentaire sont favorables à la mise en place de plusieurs partenariats avec la totalité des producteurs ayant proposé un devis. Trois producteurs sont situés sur le territoire, le quatrième est situé à Soullans. Les achats seraient répartis chez les quatre producteurs, de manière équitable, pour que leurs propositions se complètent et permettent l'approvisionnement sur la totalité de la période.

Les avantages avancés à retenir ces différents approvisionnements sont les suivants :

- ° Couvrir les besoins en légumes et œufs sur la totalité des mois de la période (de juillet 2023 à juin 2024) ;
- ° Permettre une diversité des produits proposés ;
- ° Assurer l'approvisionnement en légumes si l'un des producteurs se trouve dans l'impossibilité de respecter ses engagements, pour des raisons climatiques notamment ;
- ° Créer du lien entre plusieurs producteurs du territoire.

Le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après au vu des propositions de conventions présentées en annexe.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le BP 2023 du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Vu les devis soumis par les producteurs et les projets de conventions,

Vu l'avis favorable de la Commission consultative aide alimentaire,

Considérant l'intérêt de conventionner avec plusieurs producteurs afin de pouvoir couvrir les besoins en légumes et œufs sur la totalité des mois de la période,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la proposition d'approvisionnement du CIAS en légumes et œufs pour 8 000 euros, pour la période de juillet 2023 à juin 2024 ;

Article 2 : d'approuver la proposition de mise en place de plusieurs partenariats, avec quatre producteurs différents.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Vice-Président du CIAS à signer les conventions sus visées avec les quatre producteurs.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 12 juin 2023,
Le Vice-Président du CIAS,

Pays
Saint Gilles
Croix de Vie
Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Téléréfours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.